

<http://briand-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article141>



La mention européenne 'Allemand' au BAC

- Lycée Général - Les Langues au Lycée - L'Allemand au Lycée -



Date de mise en ligne : mardi 14 juin 2011

Copyright © Lycée Aristide Briand (LGT-LP)Évreux - Tous droits réservés

La mention européenne "Allemand" au Baccalauréat : Passeport pour le Supérieur

Conditions d'obtention

Les élèves obtiennent la mention européenne s'ils ont :

-  au moins 12/20 à l'épreuve écrite d'allemand
-  10/20 lors d'une évaluation spécifique qui tient compte pour 20% d'une évaluation en cours d'année et pour 80% d'une épreuve orale portant sur des questions d'histoire et de culture allemandes

Taux de réussite

80% des élèves de section européenne obtiennent la mention européenne.

L'épreuve de DNL peut être choisie par les élèves de terminale européenne comme option au bac.

â€”> Profit pour l'élève

-  L'élève titulaire de la mention européenne peut postuler à de nombreux cursus universitaires franco-allemandes incluant une partie de la formation en université allemande.
-  D'une manière générale, la mention européenne atteste chez l'élève une qualité de travail et de motivation.

LC

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter [L. Caillarec](#)